

Syndicat National  
de l'Education Physique  
de l'Enseignement Public

Fédération **S**yndicale **U**nitaire

## OBJET : déclaration du SNEP au CAPA des postes adaptés

Au lendemain de la grève de la fonction publique le SNEP et le FSU continuent de dénoncer

- \* les Mesures dégradant les salaires nets des agents publics (gel du point d'indice, augmentation de la CSG non compensée à terme ...),
- \* la stigmatisation des fonctionnaires notamment avec le rétablissement du jour de carence,
- \* le mépris pour les conditions de travail...
- \* l'attaque du statut avec le « Plan de départs volontaires », l'« externalisation»,
- \* 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans,
- \* l'abandon de « missions de services publics » ...
- \* la révision envisagée : des instances de dialogue social, le recours accru aux contractuels, la rémunération au mérite...

Ces sujets sont à l'opposé de nos ambitions pour conforter le rôle des agents de la Fonction publique au service de l'intérêt général. La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agents.

Pour permettre à la Fonction publique de jouer tout son rôle auprès des usagers et sur l'ensemble du territoire, la FSU souhaite une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications, recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires, mettre fin à la précarité et permettre la titularisation d'agents contractuels, développer la formation des personnels, travailler à l'attractivité de la Fonction publique...

Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services au besoin de la population. La FSU n'accepte aucune remise en cause.

Au sujet de l'ordre du jour de la CAPA cette année 1 cas est à examiner.

L'allongement du temps de travail et le recul des départs à la retraite ne font qu'accentuer les difficultés physiques rencontrées par les enseignants d'EPS.

Il va être impératif de trouver et de mettre en place des solutions d'aide.

L'enveloppe des allègements de service en est une, il est nécessaire de l'augmenter. L'EPS doit être prise en compte de façon particulière au vu des difficultés et des conditions d'enseignement, il est anormal que des collègues soient amenés à prendre des temps partiels afin d'arriver à terminer leur carrière.

La commission de réforme qui étudie les accidents de service siège plus souvent pour l'EPS que pour les autres disciplines.

Le SNEP demande le classement du métier d'enseignant d'EPS comme profession à risques et à bénéficier du service actif qui permettrait de reconnaître les pénibilités particulières du métier, les collègues vus sont dans des cas « d'usure du corps ».